

également qu'elles ont rencontré les difficultés les plus sérieuses et les critiques les plus fortes.

Je ne me propose pas de discuter en détail ces difficultés. D'une part, je ne crois pas que la solution en sera hâtée, à l'étape présente, en en faisant le sujet d'un débat marqué par le parti pris. Elles ne peuvent être résolues que par le processus lent et peu spectaculaire de négociations patientes et d'une conciliation entreprise avec bonne volonté et bonne foi. Pour ce qu'ils ont déjà fait dans des circonstances difficiles, mon pays rend un hommage chaleureux au secrétaire général et à son personnel, ainsi qu'au commandant suprême, aux officiers et aux hommes de toutes les nations qui servent dans les Forces des Nations Unies au Congo.

### **Harcèlement du personnel de l'ONU**

Il est un point, toutefois, que je dois soulever. Il s'agit des circonstances regrettables dans lesquelles des membres et des unités de la Force des Nations Unies au Congo se sont trop souvent trouvés en conflit avec les forces qu'ils étaient venus aider. Parfois, ces incidents ont pris la forme d'une obstruction ou d'un harcèlement d'hommes ou de petites unités par des groupes nettement indisciplinés de soldats congolais. En d'autres occasions, comme ce fut le cas lors des récents incidents de Banana et de Matadi, ce qui s'est produit a été, dans une certaine mesure tout au moins, une question de politique et de tendance délibérées.

Il m'est difficile, en tant que Canadien, d'adopter une attitude détachée à l'égard de ces questions. La contribution du Canada aux Forces des Nations Unies au Congo est petite si on l'évalue en termes d'effectifs, mais ce fait ne saurait diminuer en rien la préoccupation du gouvernement et du peuple canadiens pour la vie ou le bien-être de l'un quelconque de ces hommes. Il est difficile de voir ces hommes mis en danger ou humiliés d'une façon qui peut seulement sembler être irrationnelle. Outre la préoccupation bien compréhensible qu'éprouve le Canada pour ses propres forces, les incidents dont je viens de parler ont des conséquences graves pour les Nations Unies dans leur ensemble. Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas un point obscur d'interprétation, mais la signification fondamentale et la dignité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la sécurité personnelle de ses représentants au Congo. Le Canada estime qu'une attitude sans équivoque doit être adoptée à cet égard par les Nations Unies et que cette attitude doit recevoir l'appui sans réserve de tous les membres de cette Organisation.

Nos vues bien établies, sur cette question de sécurité appropriée pour le personnel de l'ONU, n'altèrent en rien notre reconnaissance des limitations régissant le recours à la force par les Nations Unies pour chercher à empêcher la violence et la guerre civile, comme le prévoit la résolution du Conseil de sécurité du 21 février. C'est une chose totalement différente. De toute évidence, les Nations Unies ne sont pas partie au conflit congolais; pas davantage ne sont-elles opposées à l'une quelconque des factions. Elles doivent, par leur mandat,